

CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Je soussigné..... docteur en médecine.

Certifie avoir, en application du décret n° 88977 du 11.10.1988, examiné l'élève né(é) le

et constaté que son état de santé entraîne (rayer la mention inutile) **❶** une inaptitude partielle (incapacité à supporter un type d'effort, à réaliser des mouvements particuliers, à pratiquer dans certains environnements) ou **❷** une inaptitude totale (incapacité complète d'un élève à pouvoir réaliser une quelconque activité motrice, y compris avec les aménagements pédagogiques que pourrait proposer le professeur d'EPS suite aux recommandations de ce certificat).

❶ Une **INAPTITUDE PARTIELLE** du au **qui autorise une activité physique adaptée.**

Dans le cas d'une inaptitude partielle, des indications utiles pour adapter la pratique de L'EPS aux possibilités de l'élève sont nécessaires.

Si l'inaptitude exclut un effort ou des conditions en particulier, vous pouvez préciser si elle nécessite :

A La sauvegarde d'une partie du corps :

Articulation :

Membre :

Muscle :

Autre :

B D'éviter certains types de mouvements/efforts

(cochez) :

Amplitude/ souplesse Force/Charge/ Vitesse Endurance

Autre :

.....

C D'éviter certaines conditions de pratique (cochez) :

Le milieu aquatique

Des conditions atmosphériques particulières

.....

Autre :

D D'autres adaptations :

.....

.....

❷ Une **INAPTITUDE TOTALE** du au

..... **qui empêche toute activité physique, même adaptée.**

Cette option doit rester une exception.

Date, signature et cachet du médecin.

À

le

Pour votre information, voici la liste des activités physiques pratiquées dans le cadre de l'EPS.

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Course/saut/lancer	Course/lancer	Haies/sauts	Haies/sauts
Natation	Natation	Natation	
Escalade	Escalade		
Gymnastique	Gymnastique		
Danse	Danse		Danse
Rugby		Handball	Handball
		Badminton	Badminton
Lutte		Boxe	Boxe

Destinataires du certificat médical :

Le professeur d'EPS

L'infirmière du collège

La vie scolaire

Le médecin scolaire (si > 3 mois)